

4 déchèteries à côté de chez vous : horaires d'ouverture

Sigoulès

ZAE le roc de la Peyre / 05 53 23 32 28

Du 01/09 au 30/06

Lundi, mercredi, samedi: 9h - 12h
14h - 17h45
le jeudi : 14h - 17h45

Du 01/07 au 31/08

Lundi, mercredi, jeudi, samedi:
7h30 - 13h

Issigeac

La Grangette / 05 53 73 34 46

Du 01/09 au 30/06

Lundi, mercredi, vendredi: 14h-17h45
le samedi : 9h -12h / 14h - 17h45

Du 01/07 au 31/08

Lundi, mercredi, samedi: 7h30 - 13h

Bergerac

16 rue Denis Papin / 05 53 57 70 66

Du 01/09 au 30/06

Du lundi au samedi: 8h30 -12h30
13h30 - 18h

Du 01/07 au 31/08

Du lundi au vendredi: 7h - 14h
le samedi : 7h- 14h / 16h - 18h30

Atelier de
valorisation

Fenêtres,
canapés,
fauteuils ...
sont démantelés
pour un
meilleur tri.

Saint-Pierre-d'Eyraud

«le Mazet» / 05 53 74 80 91

Du 01/09 au 30/06

Lundi, mercredi, vendredi, samedi:
9h -12h / 14h - 17h45
Mardi et jeudi: 14h - 17h45

Du 01/07 au 31/08

Du lundi au samedi : 7h30 - 13h

Atelier de
valorisation

Fenêtres,
canapés,
fauteuils ...
sont démantelés
pour un
meilleur tri.

Colombier

LA COLLECTE DE VOS DÉCHETS CHANGE

avec la mise en place des bornes accessibles 24 h / 24.

A partir du mardi 10 octobre 2023, seules les bornes installées devront être utilisées. Les sacs déposés au sol ne seront plus ramassés.

A partir du mercredi 22 novembre, les contrôles d'accès des bornes dédiées aux ordures ménagères seront verrouillées, nécessitant la carte usager du SMD3.



Les ordures ménagères

- Déposez vos déchets ménagers par la trappe d'accès.
- Pour une meilleure hygiène, ne les jetez pas en vrac, utilisez un sac poubelle.
- Si vous avez des déchets encombrants, déposez les en déchèterie.

Les emballages et papiers

- Déposez vos emballages et vos papiers en vrac par la trappe d'accès.

*Tous les emballages se trient,
tous les papiers se recyclent !*

Le carton brun

- Déposez vos cartons bruns à plat directement dans les bornes dédiées après avoir retiré les adhésifs, cerclages, films plastiques et polystyrènes.

Le verre

- Déposez uniquement les bouteilles, les pots et les bocaux en verre sans couvercles, ni bouchons.
- La vaisselle cassée est interdite ainsi que les lampes, les ampoules et le verre de vitre.

EMBALLAGES & PAPIERS



papiers, emballages et
briques en carton



bouteilles
et flacons
en plastique



À déposer en **vrac**,
sans les laver,
les emboîter
ni les compacter.



emballages en métal



tous les autres emballages
en plastique



SMD3 - Syndicat Mixte Départemental des Déchets de la Dordogne

La Rampinsolle 24660 COULOUNIEIX-CHAMIERES

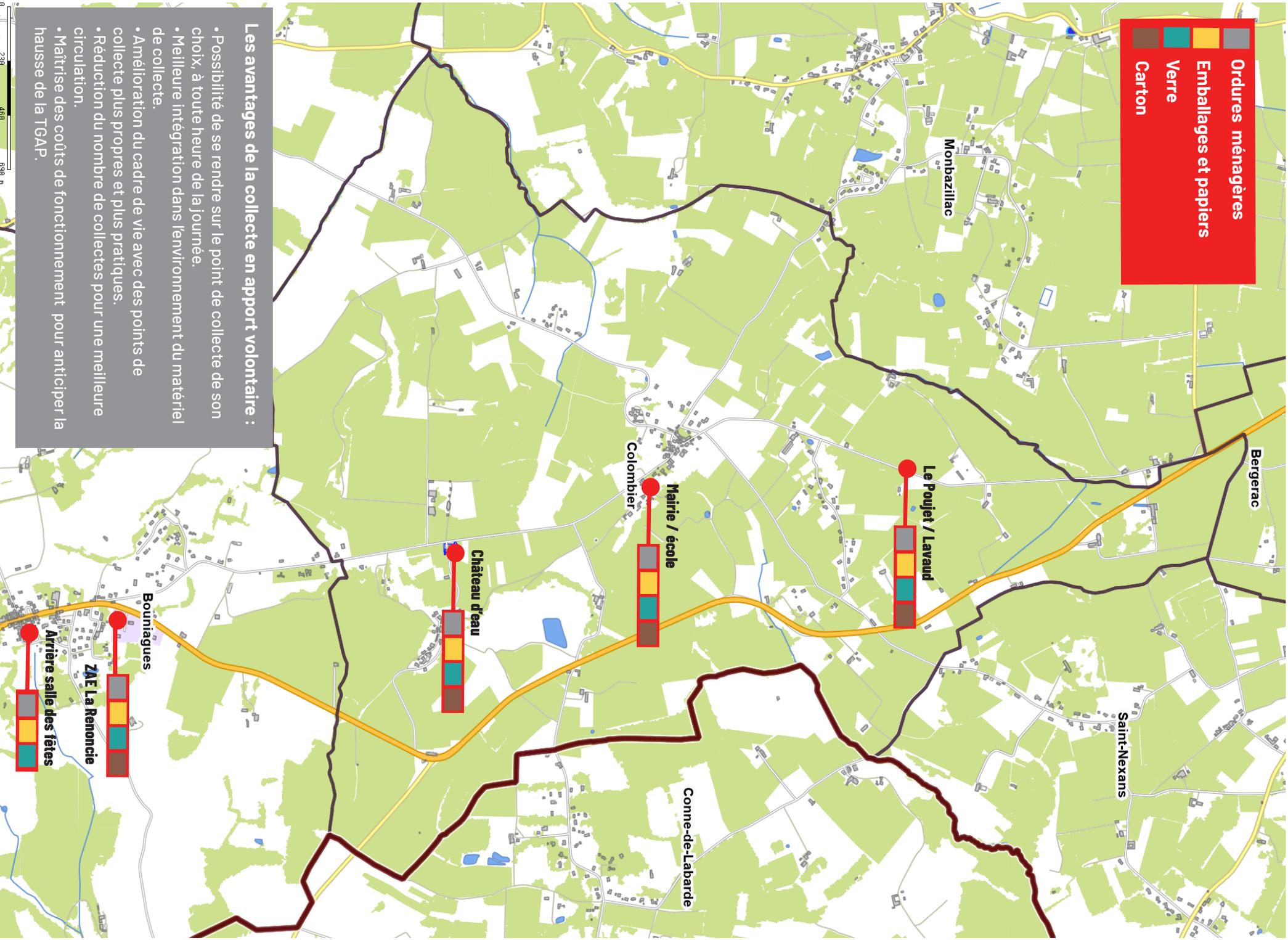
09 71 00 84 24 (appel non surtaxé)

service.usagers@smd3.fr / www.smd3.fr





Ordures ménagères
Emballages et papiers
Verre
Carton



Les avantages de la collecte en apport volontaire :

- Possibilité de se rendre sur le point de collecte de son choix, à toute heure de la journée.
- Meilleure intégration dans l'environnement du matériel de collecte.
- Amélioration du cadre de vie avec des points de collecte plus propres et plus pratiques.
- Réduction du nombre de collectes pour une meilleure circulation.
- Maîtrise des coûts de fonctionnement pour anticiper la hausse de la TGAP.